



## LE PRESIDENT

Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relatives aux libertés et responsabilités des universités, notamment son article 25 ;

Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte en date du 11 février 2019 ;

## ARRETE

**Article 1** : Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n°19MCF0666 (référence GALAXIE 4364) – UFR Sciences et Techniques  
Profil : L'Université d'Orléans affiche un poste de Maître.sse de conférences pour enseigner la sociologie du corps et de la motricité dans les formations du pôle STAPS – UFR Collegium Sciences et Techniques, les enseignements seront dispensés à Orléans et à Bourges. Le/la Maître.sse de conférences recruté.e effectuera sa recherche dans l'Equipe de Recherche sur les Contextes et Acteurs de l'Education, laboratoire ERCAE, EA 7493.

est constitué ainsi qu'il suit :

### Membres internes

**Présidente :**  
**Mme Céline ROSSELIN, Maître de Conférences**

**Vice-président :**  
**M. Sébastien PESCE, Professeur**

Mme Lusin GOKALP, Maître de Conférences

Mme Sandra JHEAN-LAROSE, Professeure

### Membres externes

M. David MELO, Maître de Conférences  
(Université de Chambéry)

M. Jean-Pierre ESCRIVAT, Maître de Conférences  
(Université de Poitiers)

M. Christian PAPINOT, Professeur  
(Université de Poitiers)

Mme Isabelle BIANQUIS, Professeure  
(Université de Tours)

**Article 2** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 20 février 2019

Le Président de l'Université,

Ary BRUAND